

FSG Champagne
Société de gymnastique
Chemin du Closel 1
1424 Champagne



079.412 54 50
secretariat@fsg-champagne.ch
www.fsg-champagne.ch

Publication sur www.fsg-champagne.ch

A l'attention des membres, des moniteurs et du comité de la FSG Champagne
Pour information : Commune de Champagne

FSG Champagne – Société de gymnastique

Concept de protection pour les entraînements depuis le 3.1.2021, minuit !

Version : 3 JANVIER 2021

Auteur : Corinne Martin – Présidente et responsable du plan coronavirus

Concept de protection pour les entraînements de la FSG Champagne dès le 4.1.2021

Fin du régime d'exception dans le Canton de Vaud et application des mesures fédérales du 22.12.2020 :

La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus 18.12.2020

A partir du 22 décembre dans toute la Suisse:

- Fermeture:**
 - Musées
 - Zoo et jardins botaniques
 - Restaurants et bars
 - Installations sportives
 - Autres lieux de loisir et de divertissement
- Commerces: réduction de la capacité d'accueil**
Nouvelle restriction du nombre de clients. Fermeture à 18h, le dimanche et les jours fériés.
- Rester à la maison (recommandation)**
Réduire les contacts. Renoncer aux voyages et autres excursions non essentielles.

Mesures toujours en vigueur:

- Port du masque: extension de l'obligation
- Chants: seulement en famille et à l'école
- Rencontres privées: max. 10 personnes
- Interdiction des manifestations
- Télétravail (recommandation)
- Rassemblements: max. 15 personnes
- Discothèques et boîtes de nuit fermées
- Rencontres privées: max. deux ménages (recommandation)
- Culture et sport: max. 5 personnes
- Règles pour les domaines skiables
- Accouplements possibles dans les cantons où la situation est bonne
- 16 Exceptions pour les moins de 18 ans (sport/culture)**
- Enseignement à distance dans les hautes écoles

Réduire les contacts
Porter un masque
Respecter les règles d'hygiène des mains
Respecter les distances

Mise en œuvre du concept de protection de la FSG Champagne dès le 4.1.2021 (voir page 2 & 3)

La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de protection est du ressort de la responsable du plan coronavirus, des moniteurs et de tous les gymnastes concernés dans tous les groupes de la FSG Champagne.

Les principes à respecter lors de nos entraînements dès le 4 janvier 2021 :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les gymnastes et moniteurs présentant des symptômes de maladie - ou dont un des membres de leur entourage direct vivant sous le même toit présente des symptômes de la maladie - ne sont PAS autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. La responsable du plan coronavirus de la société doit immédiatement être informée en cas de symptômes d'un des membres de la société ou si l'un des membres de la société devait se voir mis en quarantaine !



2. Entraînements autorisés & interdits

- **Groupes enfantines, jeunesse filles et jeunes gymnastes : entraînements autorisés, sans limitation du nombre de participants.**

Le groupe Agrès mixte est en standby et ne s'entraîne plus actuellement.

- **Groupe Parents+Enfants : Interdiction de s'entraîner.**
- **Groupes adultes : Interdiction de s'entraîner**

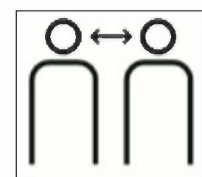
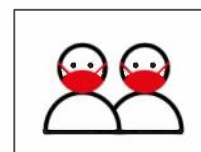
3. Mesures à appliquer durant les entraînements

- Les éléments impliquant un contact rapproché sont proscrits (portés, éjectés, danse en couple, etc.)
- L'aide et la surveillance sont autorisées pour les moins de 16 ans.

4. Garder ses distances et porter un masque de protection

Avant et après l'entraînement

- **Dès 12 ans, port du masque OBLIGATOIRE et distance 1.5 mètres** dans tous les espaces de la salle de sport et durant les périodes où aucune activités sportive n'est pratiquée (entrée, vestiaires, sanitaires, mise en place et rangement du matériel !).



Durant l'entraînement

- **Port du masque OBLIGATOIRE en permanence DURANT l'entraînement pour les moniteurs et les gymnastes dès 12 ans!**
- **Les moniteurs** maintiennent en tout temps une distance de 1.5 mètres avec les gymnastes.
Seuls cas d'exception : Nécessité d'interventions courtes en cas de danger et pour assister les gymnastes de moins de 16 ans !
- Afin d'éviter au maximum le risque de contacts, lors de travail en sous-groupes, ceux-ci doivent être confirmés, donc s'entraîner dans la même constellation.
Il incombe aux moniteurs de décider de la répartition des groupes et de la mettre en œuvre.



5. Respect des mesures d'hygiène

Chaque gymnaste et moniteur se lave les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique, avant et après l'entraînement. Le matériel utilisé durant les cours sera soigneusement désinfecté avant et après usage. On évitera l'utilisation d'engins et d'engins à main en tissus ou autre matière ne pouvant être désinfectée. Dans la mesure du possible, chaque gymnaste gardera le matériel qu'il utilisera pour lui seul durant la leçon !



6. Etablir des listes de présence

La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste de présence exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 7).





Restriction d'admission :

Seules les gymnastes et les moniteurs ont accès à la salle de gymnastique (=bâtiment) ! Les personnes extérieures (parents, amis, etc.) n'y ont accès qu'en cas de nécessité avec port du masque obligatoire !

7. Personne responsable au sein de la société et responsabilité collective

Chaque organisation doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre société, **il s'agit de Corinne Martin**. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (Tél. +41 79 412 54 50 ou coxcom@greenmail.ch). Tous les gymnastes, moniteurs et responsable coronavirus s'en tiennent aux règles et mesures d'hygiènes en vigueur. Ils se montrent solidaires et appliquent le concept de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.



8. Prescriptions spécifiques :

• **Membres de la FSG Champagne et parents des enfants membres**

- *Eviter si possible d'emprunter les transports publics et le covoiturage pour vous rendre à l'entraînement.*
- *Attendre à l'extérieur de la salle, en respectant les 1.5 mètres de distanciation, que le groupe précédent sorte et que le moniteur responsable de votre groupe vienne vous chercher.*
- ***Les parents qui accompagnent et viennent rechercher les enfants restent à l'extérieur du bâtiment en respectant les distances physiques!***
- *Arriver si possible à l'entraînement en tenue de sport et ne devoir que changer de chaussures.*
- ***Dès 12 ans : Port du masque obligatoire en permanence***
- *L'utilisation des douches de la salle est prohibée et a été condamnée par la Commune !*

• **Moniteurs de la FSG Champagne**

Matériel de protection et d'hygiène

- *Les moniteurs portent obligatoirement un masque pour accéder à la salle de sport et le conserve durant toute la leçon.*
- *Les moniteurs ont des gants jetables à disposition si besoin.*
- *Pour le lavage des mains avant et après le cours, savon et papier jetable sont disponibles.*
- *Les moniteurs disposent de solution hydro-alcoolique et de papier jetable pour désinfecter le matériel qui peut l'être à la fin de chaque cours.*

En cas de contraction du COVID-19, la FSG Champagne ne pourra être tenue pour responsable.